

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation : 17/04/2019
Date d'affichage : 17/04/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF le VINGT TROIS AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, , Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON.

Absents excusés : Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, M. Thierry BOST, M. Gilles DURDILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice DUREL

COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2019

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du 28 mars 2019, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 28 mars 2019.

Présentation de la modification du Plan d'Urbanisme Local N°1 par Monsieur Julien DALLEMAGNE du Cabinet Latitudde.

- Macronisation du PLU ;
- Visionnage des bâtiments repérés pouvant changer de destination
- Création d'une Nf pour permettre la construction d'un bâtiment forestier
- Allègement du règlement notamment l'implantation du bati par rapport à la voirie et à la limite de propriété en zone urbaine

1) Création de trois postes d'adjoints techniques pour besoin saisonnier pour la période estivale de 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter plusieurs personnes pendant la période estivale 2019 pour effectuer des travaux saisonniers : Entretien de la voirie, des espaces verts, du fleurissement et des salles municipales.

Il suggère de passer avec ces personnes un contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent sera affecté à l'entretien des bâtiments communaux à compter du 11 juin 2019, à temps non complet soit 27.37/35^{ème} temps de travail annualisé (1 250 heures annuelles), ce qui permettra un travail en binôme avec l'agent titulaire ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2019, nous sommes dans l'attente de la réponse de la CNRACL.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint technique Territorial permanent relevant de la catégorie C, à temps non complet soit , 27.37/35^{ème} temps de travail annualisé (1 250H annuelle) à compter du 11 juin 2019. Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

CHARGE Monsieur le Maire au recrutement de l'agent affecté à ce poste.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3) Demande de fonds de concours à la COR

Vu l'article L5216-5 VI du code des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération N°COR 2019-24 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2019, approuvant la Charte de Partenariat portant Pacte Financier et Fiscal de solidarité entre la COR et ses Communes,

Vu la délibération N°COR 2019-099 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour les projets inscrits au Programme de développement Territorial,

Vu la délibération N°15-2019 du 28 février 2019 du Conseil Municipal approuvant de la charte sur le « Pacte financier et fiscal de solidarité » ainsi que le projet de la réfection des tennis et de l'agrandissement du cimetière.

Considérant que les travaux pour la réfection des tennis et de l'agrandissement du cimetière doivent débiter 1^{er} semestre 2019 et s'achever fin du 1^{er} semestre 2019.

Considérant que, pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté de L'Ouest Rhodanien via un fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE	22 697.00	AUTOFINANCEMENT	11 348.50
		FONDS DE CONCOURS	11 348.50
TOTAL HT	22 697.00	TOTAL HT	22 697.00

DEPENSES HT		RECETTES HT	
REFECTION DES TENNIS	12 472,00	AUTOFINANCEMENT	6 236,00
		FONDS DE CONCOURS	6 236,00
TOTAL HT	12 472,00	TOTAL HT	12 472,00

Considérant que les modalités de versement du fonds de concours seront établies dans un contrat de Développement Territorial, signé par la Commune et la COR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Tirage au sort des jurés d'assises :

- Numéro 0160 Anne Sophie CARRON épouse BORELLO
- Numéro 1098 : Stéphanie Odile Virginie SEYSSEL épouse MAGAT
- Numéro 0838 : Sophie MENUT épouse DAUXERRE

TOUR DE TABLE

Monsieur Daniel CHAUD :

Réunion de la commission voirie à prévoir.

Plantations communales prévues le mercredi 22 mai 2019

L'aménagement de la cascade des baigneurs : lorsque Lionel va réaliser le terrassement de sa maison individuelle, il va évacuer son déblai, du ghor, à la cascade des baigneurs ; c'est Damien SECOND qui va faire le terrassement.

Madame Christelle LAFFAY :

Les traits d'union du premier trimestre sont terminés ; ils doivent être distribués.

Monsieur Dominique DEVOS :

Les panneaux photovoltaïques ont été installés sur les bâtiments, de la salle d'animation et de l'église

Monsieur Fabrice DUREL :

Sera présent à la réunion de chantier le mercredi 24 avril 2019 à 09h30.

Madame Isabelle GIRARDET :

Un spectacle FRAGMENTS va avoir lieu au Centre d'Equicie au Grands Pins, souhaite savoir si le Conseil Municipal s'inscrit ensemble.

Monsieur Gilles DUBESSY :

Muriel GONIN de la COR est venue présenter PANNEAU POCKET, une nouvelle application sur téléphone qui donne des informations sur la Commune ainsi que sur le territoire de la COR.

Cette appli est à télécharger (Gratuitement) par le biais de AppStore ou GooglePlay

En ce qui concerne la Commune il faut nommer des référents pour avoir accès au site et donc pouvoir alimenter la page de SAINT FORGEUX, Julien BOLVY sera référent.

Affaire TREILLE : Le talus se situant sur la route au-dessus de leur maison est en train de s'affaisser ; ils avaient demandé à la Commune de réaliser des travaux de confortement de celui-ci. La voirie supérieure, étant une voirie intercommunale le dossier est renvoyé à la COR .Lors de la réunion voirie de la COR, ces travaux avaient été analysés par la COR au titre de la voirie intercommunale. Il n'était pas question d'engager ces travaux avec le budget de la Commune étant donné que cette carrière se trouve sur leur propriété. La fête des classes s'est bien passée ; les gendarmes ont été présents ; la buvette des Classes en O a bien fonctionné.

Lecture de différentes informations : Portes ouvertes et inauguration du centre d'Equicie « ATTRAPES REVES ». Inauguration de la retenue d'eau de Nicolas LAURENT

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00